



# Procès-Verbal

## Commission Régionale de Prévention, Médiation et Sécurité

---

### Réunion du 2 Février 2022

**Présents** : MM. AGACI Franck, ALLARD Denis, CHAMPEIL André, GANA Mehdi, LONGERE Pierre, PINEL Michel, ROMEU Gilles (partiellement) et JURY Lilian.

**Assiste** : M PARENT Pascal.

En préambule de la réunion, Lilian JURY et Pascal PARENT rappellent les contours de la Commission PMS, ses compétences ainsi que l'objet de cette Commission.  
2 dossiers sont inscrits à l'ordre du jour de cette première réunion.

#### **Dossier 1/2022 : M. Christian TRILLET (District de l'Allier).**

Propos tenus sur le réseau Facebook pouvant potentiellement conduire à la saisine de la Commission de Discipline sur la base de manquements aux dispositions de l'article 2.1.d du Règlement Disciplinaire.

Après audition, la Commission PMS décide :

- De ne pas transmettre le dossier à la Commission Régionale de Discipline,
- De communiquer sa proposition de médiation (qui restera annexée au PV complet de la Commission) à l'intéressé et au District de l'Allier.

(...)

#### **Dossier 2/2022 : Club du CASCOL (District de Lyon et du Rhône) - Equipe U14R1**

Pour comportement potentiellement contraire aux dispositions de l'article 2.1.c du Règlement Disciplinaire et notamment de l'article 1.1 des Statuts de la FFF repris dans l'article 8 des Statuts de la LAuRAFoot et pouvant conduire à la saisine de la Commission Régionale de Discipline sur ces mêmes bases.

Après audition de :

- M. Kamel AIT MAHIOUT, Président du club, non présent le jour de la rencontre,
- M. Yorick GRUMEAU, Educateur, mentionné sur la feuille de match et présent le jour de la rencontre,
- M. Salah BERBAGUI, Dirigeant, mentionné sur la feuille de match et présent le jour de la rencontre,

La Commission PMS décide :

- De ne pas transmettre le dossier à la Commission Régionale de Discipline,
- De communiquer ses recommandations au Club du CASCOL afin de le sensibiliser sur ces questions et de prendre date pour l'avenir.

Ces recommandations resteront annexées au PV complet de la Commission.

(...)

**Avant de clore la séance, le Président, M. Pascal PARENT, rappelle aux membres son attachement à cette nouvelle Commission Régionale dont le rôle et les missions sont importantes pour le bon fonctionnement de notre Ligue et le déroulement serein des rencontres régionales.**

Président de la Commission,

Lilian JURY